



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 11 MARS 2024

**N°02-2024**

#### Tenue du débat des orientations budgétaires 2024

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) de Saint-Lô s'est **Lundi 11 Mars 2024 à 14 heures**, à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine, sur convocation du 4 mars 2024.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Mickaël GRANDIN

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### **PARTICIPANTS** (avec voix délibérative) :

##### **Membres titulaires** :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental, Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
Mme Malika CHERRIÈRE	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Sylvain LETOUZÉ	Conseiller régional – Région Normandie
M. Mickael GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de SAINT-LO

#### **EXCUSÉS** :

##### **Membres titulaires** :

Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo (pouvoir à M. Mickaël GRANDIN)

## Tenue du débat des orientations budgétaires 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et l'obligation pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, de tenir un débat des orientations budgétaires ;

Vu le rapport du 11 mars pour la tenue du débat des orientations budgétaires 2024 ;

Considérant les échanges en séance ;

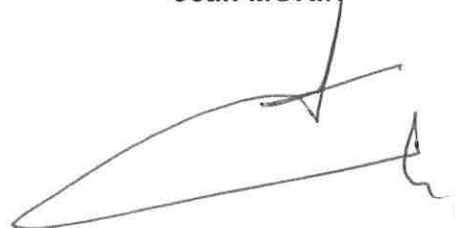
Après en avoir délibéré,

**LE COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE**, à l'unanimité des membres présents,

- **prend acte** de la tenue du débat des orientations budgétaires 2024 à l'appui du rapport préalablement transmis aux membres et figurant en annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
**Le Président du Syndicat Mixte  
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

**Jean MORIN**



*En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



**Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô**

**Réunion du Comité Syndical  
Lundi 11 mars 2024 à 14 heures**

## **Débat des orientations budgétaires 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et les dispositions de l'article L.2312-1 faisant obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants de tenir un Débat d'Orientations Budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, obligation étendue aux établissements publics comptant parmi leurs membres une ou plusieurs collectivités de plus de 3 500 habitants ;

Les élus du Comité syndical sont invités à prendre acte de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires 2024 du Pôle Hippique.

Le Président du Syndicat Mixte  
du Pôle Hippique de Saint-Lô,

Jean MORIN





Comité syndical  
11 mars 2024

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024



Accusé de réception en préfecture  
060 25 14 05 460 2024 03 11 - 02-2024-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception préfecture : 28/03/2024





Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions sur les priorités à retenir pour le projet de budget primitif 2024. Il permet également aux délégués d'analyser les évolutions de la situation financière du syndicat et de s'exprimer sur la stratégie financière.

Ainsi, dans les deux mois précédant le vote du budget, le Président doit présenter un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les objectifs d'évolution du besoin de financement ;
- les éventuels engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses ;

Sans caractère décisionnel, le DOB doit, cependant, être matérialisé par une délibération. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce rapport concerne l'exercice 2024 à venir et mesure les impacts, sur les années à venir, des programmes, des opérations et des investissements nécessaires pour mener à bien les missions du Syndicat Mixte du Pôle Hippique.

Pour faciliter la compréhension des enjeux et des priorités à retenir, le rapport est constitué en 3 axes principaux :

1. Le contexte général : le Syndicat et le contexte macro-économique
2. La situation financière rétrospective du syndicat à fin 2023
3. Les orientations 2024



Préambule	Pages
<b>1. LE CONTEXTE</b>	4
<b>1.1 LE SYNDICAT MIXTE DU PÔLE HIPPIQUE</b>	4
Historique	4
Composition	4
<b>1.2 UN CONTEXTE EXOGÈNE INCERTAIN</b>	5
<b>2. LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2023</b>	6
<b>2.1 LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	6
Structure des dépenses et des recettes	6
Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2018	6
Les dépenses de fonctionnement 2023	7
Evolution des recettes de fonctionnement	8
<b>2.2 LES INVESTISSEMENTS 2018-2023</b>	9
<b>2.3 L'INCENDIE ET L'INDEMNITÉ D'ASSURANCE</b>	10
<b>2.4 LE RÉSULTAT DE CLÔTURE</b>	10
<b>3. LES ORIENTATIONS 2024</b>	11
<b>3.1 LES DÉPENSES ET RECETTES DES ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS DU PÔLE HIPPIQUE EN 2024</b>	11
<b>3.2 LES AUTRES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	12
<b>3.3 LES INVESTISSEMENTS</b>	13
Plan prévisionnel d'investissement 2024-2027	13
Le projet de reconstruction suite à l'incendie	13
<b>3.4 ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE GESTION 2018-2028</b>	14
Zoom sur les participations	15
<b>3.5 LE RÉSULTAT DE CLÔTURE</b>	16
<b>CONCLUSION</b>	16

# 1. CONTEXTE

## 1.1 LE SYNDICAT MIXTE DU PÔLE HIPPIQUE

### HISTORIQUE

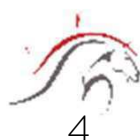
Le syndicat mixte du centre de promotion de l'élevage a été créé en 2005 par la région Basse Normandie et le département de la Manche dans l'objectif de créer un pôle équestre dédié au cheval et aux sports équestres. 14 M€ ont été investis de 2007 à 2012 dans des équipements équestres d'envergure. En 2014, le syndicat mixte changeait de nom pour devenir le pôle hippique de Saint Lô. Une convention de partenariat était conclue avec l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) pour prendre la gestion de l'ensemble du site. Au terme de cette convention, fin 2016, l'IFCE se désengageait en cédant le haras historique au pôle hippique et en transférant son personnel avec une montée en charge jusqu'en 2021. Depuis lors, le syndicat mixte a une autonomie complète en termes de personnel (17 ETP) et gère seul le site de 35 hectares. C'est le 2<sup>ème</sup> site français en nombre de concours d'équitation (165 jours), il comprend un centre équestre (400 adhérents pour environ 100 équidés), un centre de reproduction aux étalons de notoriété internationale et un centre d'entraînement de chevaux de sport (63 boxes).

### COMPOSITION

Le syndicat mixte est constitué de **4 membres** depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

La gouvernance, jusqu'alors partagée entre la région Normandie et le département de la Manche (50/50 en fonctionnement et 60/40 en investissement), s'est élargie ensuite à la ville de Saint-Lô et à Saint Lô Agglo lors du rachat du haras, moment clef de développement du pôle hippique.

Depuis, les participations se répartissent entre la Région, le Département, la ville de Saint-Lô et Saint-Lô Agglo, respectivement à hauteur de 30/30/20/20 aussi bien pour le fonctionnement que pour l'investissement Le syndicat est composé de 10 membres issus des 4 collectivités et respectant la même règle des 30/30/20/20. Il est présidé par Monsieur Jean Morin, président du département de la Manche entouré de 4 vice-présidents issus de chacune des 4 collectivités adhérentes.



# 1. CONTEXTE

## 1.2 UN CONTEXTE EXOGÈNE INCERTAIN

L'enchaînement tragique des crises, conflits et bouleversements géopolitiques actuels (pandémie de la Covid, guerre en Ukraine, reprise du conflit israélo-palestinien, accélération du dérèglement climatique...) constituent autant de menaces concrètes sur l'économie mondiale, dont les conséquences sont multiples et impactent chacun dans sa vie quotidienne : envolée des coûts de l'énergie, hausse des carburants, inflation globalisée, renchérissement de l'accès au crédit, ralentissement du marché immobilier...

En France, ce contexte très dégradé et extrêmement incertain pèse lourdement, depuis plus de 3 ans maintenant, sur l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, administrations publiques, associations, ménages...). Pour les collectivités, l'équation budgétaire devient chaque année un peu plus complexe.

Dans ce climat très incertain, qui invite à la plus grande prudence, le syndicat mixte du Pôle Hippique doit élaborer son budget pour l'année 2024, en réaffirmant sa volonté de maîtriser les dépenses et optimiser ses recettes dans le but de limiter au maximum le « reste à charge » pour les collectivités membres.

Conscient que sa situation financière, quoique améliorée depuis plusieurs années, reste malgré tout fragile, le syndicat vise en effet à contenir ses dépenses de fonctionnement, très largement grevées par le contexte exogène prévoyant pour 2024 une faible croissance et une inflation élevée.

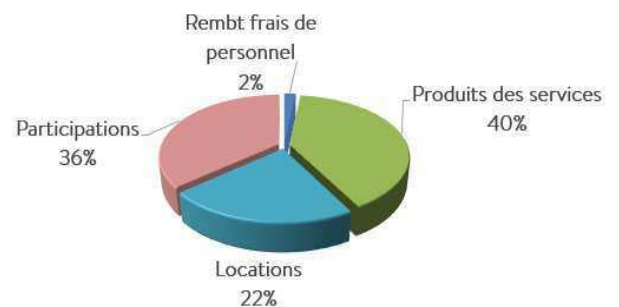


## 2.1 LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Données 2023

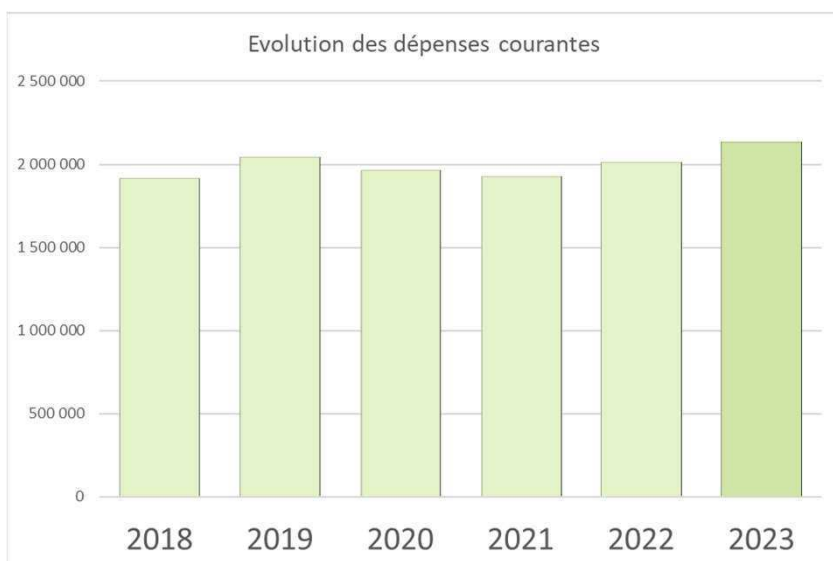
### STRUCTURE DES DÉPENSES ET DES RECETTES

51 % des dépenses courantes concernent les dépenses de personnel.



Les participations des collectivités en 2023 représentent 36 % des recettes de fonctionnement (contre 42% en 2022, qui s'explique par le retour des participations au niveau des années avant covid)

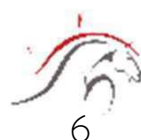
### ÉVOLUTION DES DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT



Une évolution contenue des dépenses de fonctionnement sur la période 2018-2023.

Une évolution est toutefois à noter en 2023 : + 122 K€ / 2022

2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 916 831	2 045 026	1 963 361	1 929 585	2 011 195	2 132 848



### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

Les mesures d'économies actées pour 2023 n'ont pas permis de neutraliser une hausse des dépenses courantes dues à une inflation encore forte, associée à la hausse des coûts de l'énergie et à l'augmentation réglementaire des dépenses liées au personnel.

#### • Charges de personnel :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice en juillet 2022 / juillet 2023, augmentation du SMIC et revalorisation des grilles indiciaires : + 6 000 €
- Transfert de la majorité des dépenses de prestataires extérieurs du chapitre 011 (charges à caractère général) vers le chapitre 012 (charges de personnel), pour être en conformité avec la réglementation : + 33 571 €
- Augmentation du coût de la prestation espaces verts (ville St Lô) : + 8 000 €
- Reliquat de la MAD de personnel 2022, payé en 2023 : 27 938 €
- Non-remplacement d'un des deux agents partis en retraite en 2023 : - 12 000 €
- Baisse de certains coûts salariaux dus à des absences pour raisons de santé

#### • Charges à caractère général :

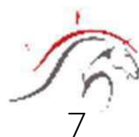
##### Economies envisagées en 2023 :

- Valorisation du fumier de cheval produit sur le site à l'année en biodéchets : - 5 000€ attendus. Cette économie ne s'est pas réalisée, l'agriculteur initialement intéressé n'ayant pas effectué les investissements nécessaires pour la méthanisation.
- Création de la réserve d'eau URIEL dès 2023 : projet reporté à 2024, donc économie envisagée de - 5 000 € dès 2023 ne s'est pas concrétisée.
- Orangerie : l'économie en matière de location ne s'est pas réalisée du fait du décalage des travaux

##### Evolution constatée de certaines charges en 2023 :

- + 60 320 € d'électricité
- + 18 260 € entretien des bâtiments, réparations diverses
- + 6 000 € télécommunications (déploiement du WIFI)
- + 3 600 € entretiens espaces naturels, débroussaillage...

*A noter également que certains rappels de charges 2022 ont dû être comptabilisés sur le budget 2023 et ne seront pas à prévoir en 2024.*



## 2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2023

### ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Hors participations



Des recettes de fonctionnement stables sur la période 2018-2021.

Forte reprise de l'activité en 2022 et montée en puissance des recettes liées au centre équestre (attendue dès 2019 mais contrariée par le covid)

2018	2019	2020	2021	2022	2023
836 680	848 783	884 978	830 613	1 241 620	1 189 271

L'optimisation des recettes envisagée lors du DOB 2023 concernait :

- La transformation de la pépinière cavaliers en hôtel d'entreprise et la revalorisation de la location des boxes du centre de reproduction :

Un total de 146 047 € de recettes perçues en 2023, contre 102 100 en 2022

soit + 43 947 € de recettes supplémentaires par rapport à 2022, avec une mise en application des nouveaux tarifs en avril 2023, ce qui représente une hausse très significative de +43%.

- L'augmentation des partenariats financiers,

10 000 € supplémentaires ont été obtenus en 2023

(27 000 € perçus en 2023 contre 17 000 € l'année précédente, soit + 60%)

Pour autant, et malgré ces recettes supplémentaires, les recettes de fonctionnement baissent, en toute logique, en 2023, du fait de l'organisation de 2 concours supplémentaires en 2022 (les championnats du monde de Horse Ball et le Grand National FFE, non reportés en 2023).

Le pôle a atteint sa maturité en 2023 sur l'organisation d'évènements et l'optimisation de son chiffre d'affaires.

### Les participations statutaires 2023

Pour rappel, une augmentation des cotisations statutaires avait été décidée en 2021 pour compenser le manque de recettes liées au covid.

Pour 2023, les participations ont retrouvé leur niveau d'avant covid (comité des financeurs du 2 décembre 2022).

		CA
		2023
<b>74</b>	<b>Participations</b>	<b>674 443,00</b>
74718	Etat	24 443,00
7472	Région	195 000,00
7473	Département	195 000,00
7474	Commune	130 000,00
7475	Communauté d'agglomération	130 000,00
<small>Accusé de réception en préfecture 05/07/2024 à 10h54 - 20240311-02-2024-DE Date de télétransmission : 28/03/2024 Date de réception préfecture : 28/03/2024</small>		0,00

## 2.2 LES INVESTISSEMENTS 2018-2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DEPENSES D'ÉQUIPEMENT	1 238 686	903 706	272 343	243 137	618 467	540 179
PARTICIPATIONS	1 000 000	1 150 000	500 000	500 000	150 000	500 000
<b>Solde AUTOFINANCEMENT</b>	<b>238 686</b>	<b>-246 294</b>	<b>-227 657</b>	<b>-256 863</b>	<b>468 467</b>	<b>40 179</b>

Sur la totalité de la période 2018-2023, les investissements représentent un total de 3 816 518 €, pour 3 800 000 € de participation, soit un autofinancement de 16 518 € sur la période.

### Investissements 2023 liés aux projets : 454 140 €

- Construction 24 boxes et carrière URIEL, achèvement du PPI 2018-2022 419 649 €  
(et 43 192 € sont reportés sur 2024)
- Orangerie : tranchée pour canalisation des eaux usées 8 270 €
- Programme CRET (publications) 720 €
- Aménagements affectés à l'opération « INCENDIE » 25 501 €

### Investissements dits « courants » réalisés en 2023 : 86 039€

(et 19 826 € sont reportés sur 2024)





## 2. SITUATION FINANCIÈRE FIN 2023

### 2.3 L'INCENDIE ET L'INDEMNITÉ D'ASSURANCE

Rappel : L'incendie, qui a ravagé les écuries n°3 et 4 ainsi que le centre d'insémination, a eu lieu dans la nuit du 11 au 12 juillet 2019.

Le Pôle Hippique a perçu à ce titre une indemnité d'assurance de 2 479 654 € en 2020.

Certaines dépenses ont déjà été réalisées, pour notamment mettre en sécurité le bâtiment, et entamer le processus de reconstruction, puisque le maître d'œuvre a été retenu en janvier 2024. Ces dépenses s'élèvent à hauteur de 290 520 € en fonctionnement et 268 837 € en investissement.

Ainsi, 1 920 297€ restent à ce jour disponibles pour le projet de reconstruction.

### 2.4 LE RÉSULTAT DE CLÔTURE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RÉSULTAT DE CLOTURE	835 383	809 304	2 807 090	2 952 502	2 639 686	2 524 200
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE hors assurance et dep incendie</b>	<b>835 383</b>	<b>480 469</b>	<b>685 151</b>	<b>957 955</b>	<b>694 608</b>	<b>579 122</b>

Le résultat de clôture à fin 2023 se porte à 2,52 millions d'euros.

Le solde de « produit d'assurance restant » suite à l'incendie étant de 1,92 millions d'euros, 0,6 millions d'euros de fonds de roulement restent disponible pour « l'activité courante » du syndicat.

# 3. ORIENTATIONS 2024

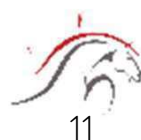
## 3.1 LES DÉPENSES ET RECETTES DES ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS DU PÔLE HIPPIQUE EN 2024

	5 CSO PONEYS		3 CSO AMATEURS		3 HORSEBALL		1 TOURNÉE DES AS		4 CONCOURS SHF	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>FRAIS PARTICIPANTS</b>	<b>3 200</b>	<b>22 000</b>	<b>19 000</b>	<b>47 000</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>	<b>3 000</b>	<b>25 000</b>	<b>0</b>	<b>63 000</b>
Engagements cavaliers		22 000		35 000		4 500		12 000		43 000
Locations boxes				12 000				13 000		20 000
Dotations cavaliers			17 000							
Lots	3 200		2 000				3 000			
<b>FRAIS EPREUVES</b>	<b>4 000</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>1 300</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>26 100</b>	<b>0</b>
Vacataires officiels	4 000		5 500				2 500		20 000	
Indemnités prestataires	0		4 000		1 300		2 000		4 100	
Hôtel prestataires			500				500		2 000	
<b>FRAIS REPAS</b>	<b>800</b>	<b>0</b>	<b>500</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 900</b>	<b>0</b>
Repas organisateurs	800		500		200				2 900	
<b>FRAIS COMMUNICATION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Streaming video			2 500				1 000			
<b>TOTAL</b>	<b>8 000</b>	<b>22 000</b>	<b>32 000</b>	<b>47 000</b>	<b>1 500</b>	<b>4 500</b>	<b>9 000</b>	<b>25 000</b>	<b>29 000</b>	<b>63 000</b>
		+ 14 000		+ 15 000		+ 3 000		+ 16 000		+ 34 000

	SALON ETALONS	
	Dépenses	Recettes
Matériels et fournitures	13 275	
Prestations services	30 525	
Communication	9 450	
Dotations	5 300	
Frais hôtel	1 200	
Charges de personnel	2 500	
locations	23 750	
Inscriptions étalons et stands		115 000
<b>TOTAL</b>	<b>86 000</b>	<b>115 000</b>
		+ 29 000

	SPECTACLES HARAS	
	Dépenses	Recettes
Cachets compagnies équestres	4 000	
Impression tickets billetterie	500	
transport expo écurie n°5	5 000	
Impression livrets visite	1 500	
boutique	1 500	2 000
Entrées spectacle		4 500
Balades CE		3 000
Visites groupes		1 500
Visites scolaires		1 500
<b>TOTAL</b>	<b>12 500</b>	<b>12 500</b>
		+ 0

Se rajoutent également à ces manifestations toutes les dépenses de structure du pôle (charges à caractère général et charges de personnel notamment) et toute l'activité du centre équestre, dont les recettes 2024 sont estimées à **310 000 €** (contre 280 000 € en 2023) du fait notamment des changements de taux de TVA applicables aux centres équestres à partir de 2024.



Accusé de réception en préfecture  
050-251405460-20240311\_02-2024-DE  
Date de télétransmission : 28/03/2024  
Date de réception en préfecture : 28/03/2024

# 3. ORIENTATIONS 2023

## 3.2 LES AUTRES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Focus sur les éléments marquants

### - Charges à caractère général :

- Locations mobilières : achat d'un bungalow (juges) + sanitaire, au lieu de la location : - 7 200 €
- Électricité : - 11 000 €
- Rémunération juges, gardiennage, frais divers liés à l'organisation d'un concours en moins... : - 10 000 €

### - Charges de personnel :

- Agent non remplacé en 2023 suite à un départ en retraite : - 44 000 € en année pleine
- Augmentation indiciaire janvier 2024 : + 7 000 €

### - Contentieux :

- Réinscription des sommes à verser dans l'affaire BAROKIA en charges exceptionnelles : 156 900 €
- Nouvelle inscription de 15 000 € en provisions (contentieux / intempéries 2023)

### - Recettes de locations, boxes, hôtel d'entreprises :

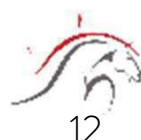
Les tarifs votés en avril 2023 s'appliqueront en année pleine en 2024 : + 10 000 €

Les dépenses courantes 2024 devraient donc se porter à 2 075 612 € soit – 57 236 €

	2023	2024
<b>Charges à caractère général</b>	985 559	922 915
<b>Charges de personnel</b>	1 075 909	1 076 122
<b>Autres charges de gest. courante</b>	71 381	76 575
	<b>2 132 848</b>	<b>2 075 612</b>

Les recettes courantes 2024 devraient donc se porter à 1 217 000 € soit + 27 729 €

RECETTES COURANTES	2023	2024
Hors participations	1 189 271	1 217 000



# 3. ORIENTATIONS 2024

## 3.3 LES INVESTISSEMENTS

### Plan prévisionnel d'investissement 2024-2027 :

Année	Projet	Montant (HT)
2024-2025	<b>Programme CRET</b> : Carrières Réserves d'Eau, Tribunes Eclairage semi nocturne carrière URIEL Orangerie (dalle béton) Bungalows sanitaire et cabine jury	1 678 244 € hors subventions extérieures (fonds EPERON, agence de l'eau, Région)
2024	Achat de 2 tracteurs à l'issue du crédit-bail	34 580 €
2025 - 2027	Reconstruction écuries 3 et 4	3 909 000 € hors subventions extérieures
2025 - 2027	Extension bâtiment technique et aire de lavage Bâtiment équipe PH Changement toiture manège gourmette Réfection carrière essai commercialisation	1 200 000 €

### Le projet de reconstruction suite à l'incendie

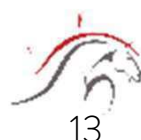
En janvier 2024, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'agence YLEX Architecture pour un montant total de 232 650 € HT (279 180 € TTC) dont 130 000 € devront être engagés dès cette année 2024.



### Les investissements prévisionnels 2024 - 2028

	2024	2025	2026	2027	2028
<b>DEPENSES EQUIPEMENT</b>	<b>1 578 856</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>RECETTES D'INVEST</b>	<b>1 347 663</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
Participations statutaires	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Autres participations ou subventions	847 663	0	0	0	0
13. AESN (CRET)	160 000				
1312 REGION (CRET)	492 663				
1318 Fonds EPERON (CRET)	195 000				

Les 1,58 millions d'euros prévus en 2024 concernent donc le programme CRET pour 1 252 K€, l'étude pour la reconstruction pour 130 K€, l'achat des tracteurs pour 34 K€, les reports 2023 pour 63 K€ et les investissements récurrents pour 100 K€.





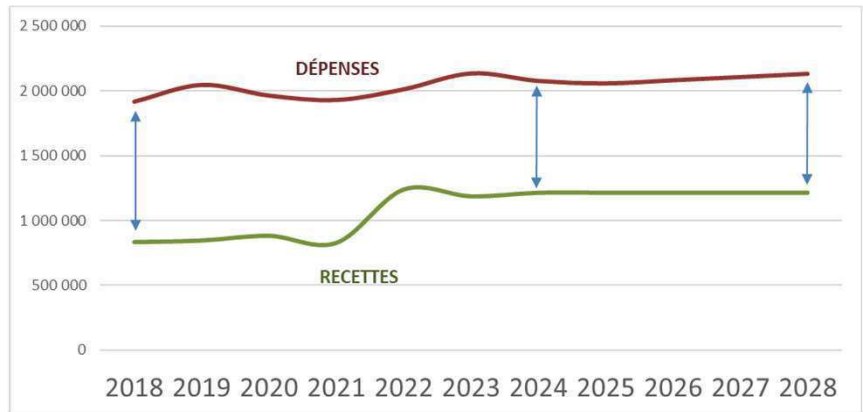
# 3. ORIENTATIONS 2024

## 3.4 ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE GESTION 2018-2028

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES	1 916 831	2 045 026	1 963 361	1 929 585	2 011 195	2 132 848	2 075 612	2 056 825	2 080 719	2 105 091	2 129 950
RECETTES	836 680	848 783	884 978	830 613	1 241 620	1 189 271	1 217 000	1 217 000	1 217 000	1 217 000	1 217 000
<b>Epargne de gestion hors particip</b>	<b>-1 080 151</b>	<b>-1 196 243</b>	<b>-1 078 383</b>	<b>-1 098 972</b>	<b>-769 575</b>	<b>-943 578</b>	<b>-858 612</b>	<b>-839 825</b>	<b>-863 719</b>	<b>-888 091</b>	<b>-912 950</b>

**Des dépenses contenues**, malgré les contraintes fortes qui pèsent sur les budgets locaux, du fait de l'inflation ou des mesures salariales nationales entre autres, par la recherche d'économies et les efforts de gestion.

**Des recettes optimisées** et qui sont montées en puissance sur la période.



Le « reste à charge » de l'activité du pôle hippique, à financer par les participations des membres, s'est donc réduit sur la période, passant de 1,08 millions d'euros en 2018 à 0,85 millions d'euros en 2024, soit - 220 K€.

Pour les années 2025-2028, le reste à charge annuel prévisionnel évolue légèrement (du fait d'une prévision raisonnée d'évolution des dépenses de fonctionnement) pour se situer aux alentours de 900 K€.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
DEPENSES	1 916 831	2 045 026	1 963 361	1 929 585	2 011 195	2 132 848	2 075 612	2 056 825	2 080 719	2 105 091	2 129 950
RECETTES	1 935 153	1 761 446	1 720 215	1 774 144	2 127 620	1 863 714	1 891 000	1 891 000	1 891 000	1 891 000	1 891 000
<b>Epargne de gestion avec particip</b>	<b>18 322</b>	<b>-283 580</b>	<b>-243 146</b>	<b>-155 440</b>	<b>116 425</b>	<b>-269 135</b>	<b>-184 612</b>	<b>-165 825</b>	<b>-189 719</b>	<b>-214 091</b>	<b>-238 950</b>

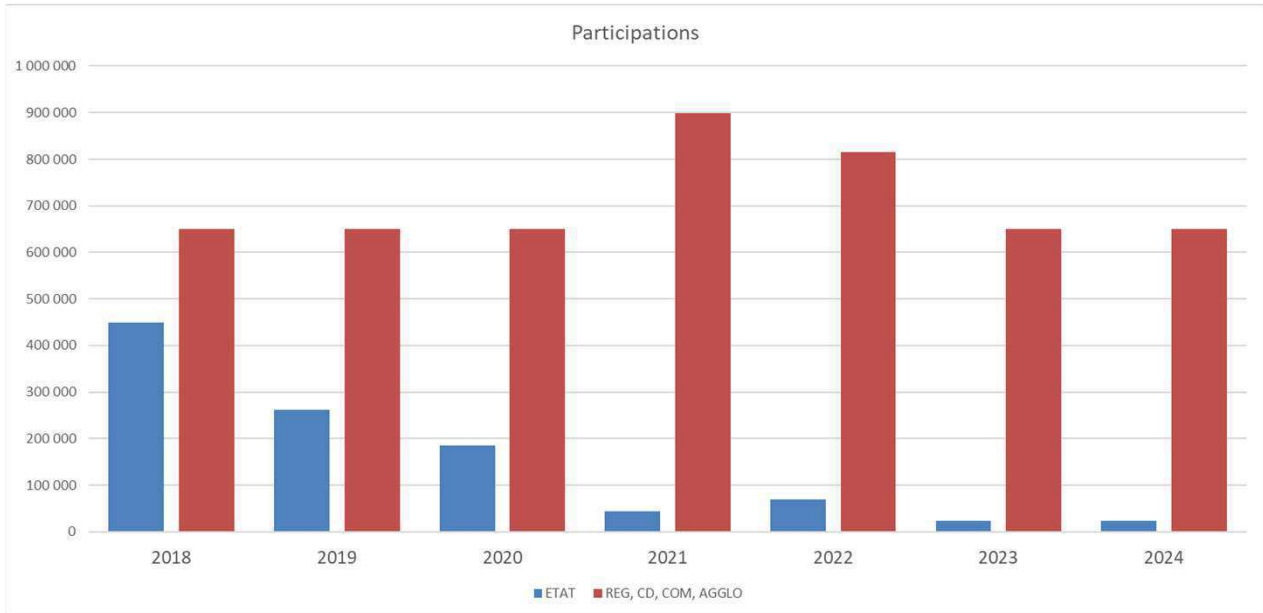
En prenant en compte les recettes de participations, force est de constater que, malgré des dépenses de fonctionnement contenues et des recettes qui ont évolué, le budget de fonctionnement du pôle hippique n'est pas à l'équilibre en 2024, alors qu'il était en 2018.

Ceci s'explique par un désengagement de l'Etat dans le financement des postes de l'IFCE. En effet, la participation de l'Etat, qui était de 433 K€ en 2018, n'est plus que de 24 K€ en 2024.

Ainsi, même si depuis 2018 le SMPH a réussi à réduire son reste à charge courant de 200 K€, du fait d'une perte de 400 K€ de recettes Etat, c'est un delta de 200 K€ qui manque pour équilibrer annuellement le budget.

# 3. ORIENTATIONS 2024

## ZOOM SUR LES PARTICIPATIONS



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ETAT	448 473	262 663	185 237	44 832	70 000	24 443	24 000
REG, CD, COM, AGGLO	650 000	650 000	650 000	898 700	816 000	650 000	650 000

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>74 Participations</b>	<b>1 098 472,94</b>	<b>912 663,00</b>	<b>835 237,03</b>	<b>943 531,61</b>	<b>886 000,00</b>	<b>674 443,00</b>	<b>674 000,00</b>
74718 Etat	433 111,37	242 844,40	184 937,03	44 319,56	70 000,00	24 443,00	24 000,00
7472 Région	195 000,00	195 000,00	195 000,00	269 610,00	240 000,00	195 000,00	195 000,00
7473 Département	195 000,00	195 000,00	195 000,00	269 610,00	256 000,00	195 000,00	195 000,00
7474 Commune	130 000,00	130 000,00	130 000,00	179 740,00	160 000,00	130 000,00	130 000,00
7475 Communauté d'agglomération	130 000,00	130 000,00	130 000,00	179 740,00	160 000,00	130 000,00	130 000,00
74788 Autres organismes	15 361,57	19 818,60	300,00	512,05	0,00	0,00	0,00

Pour rappel, les participations statutaires ont été fixées en 2016 et n'ont jamais été revalorisées depuis, hormis en 2021 et 2022 où il avait été décidé de les abonder ponctuellement pour entre autres faire face aux effets du covid.

Ensuite, le comité des financeurs du 2 décembre 2022 a demandé à bloquer les participations statutaires à l'avenir sur les mêmes bases que sur la période 2017/2020, ce qui a été fait en 2023.



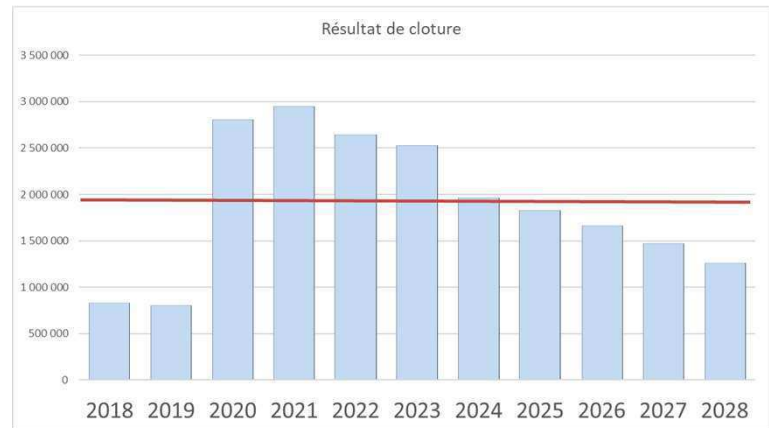
## 3. ORIENTATIONS 2023

### 3.5 LE RÉSULTAT DE CLOTURE

Le résultat de clôture à fin 2023 se porte 2,52 millions d'euros.

Le résultat de clôture 2024 devrait se porter à 1,97 millions d'euros.

184 K€ seraient utilisés pour financer le fonctionnement et 330 K€ pour financer l'investissement (dont notamment les dépenses d'études liées à la reconstruction)



### CONCLUSION : ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION POUR 2025

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées et dont l'évolution est contenue depuis 2018
  - Des investissements annuels au niveau des participations d'investissement annuelles et des financements externes (puisque aucune possibilité d'autofinancement)
  - Une épargne de gestion devenue négative, réduite à hauteur de - 200 K€, du fait de la perte de la participation de l'Etat de 400 K€, des efforts sur les dépenses et de l'optimisation des recettes courantes (+ 200 K€)
  - L'indemnité d'assurance perçue en 2020 est préservée dans le fonds de roulement en vue des travaux de reconstruction et n'a pas été utilisée à d'autres fins.
- Comment résorber le déficit structurel de fonctionnement de 200 K€ ?
- Comment financer les investissements nécessaires à la reconstruction dont le coût sera certainement supérieur à l'indemnité d'assurance ? Emprunt souscrit par le SMPH ? Participations d'investissement des membres ? Recherche de financements externes privés pour réduire le reste à charge ?